Municipalité de Scott

Toujours en mouvement **depuis 1895!**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité ce qui suit :

AVIS PUBLIC – CONSULTATION PUBLIC

Lors d'une séance tenue le 14 août 2023, le conseil municipal a adopté le Projet de règlement no. 473-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 198-2007 concernant diverses modifications relatives à des dispositions en lien avec les usages conditionnels et les résidences de tourisme

Le Projet de règlement n° 473-2023 a pour objet de modifier le Règlement de zonage n° 198-2007 afin :

- Modifier l'annexe 1 intitulée « Grille des usages permis et des normes » du règlement de zonage numéro 198-2007;
- Modifier l'article 2.8 intitulé « terminologie » du règlement de zonage numéro 198-2007 afin d'intégrer les nouvelles définitions prévues par la LHT et le RHT.
- Modifier l'article 3.1.2 intitulé « Groupe : commercial » afin d'intégrer les usages prévus par la *LHT* et le *RHT*;
- Modifier l'article 4.9.1, du règlement de zonage numéro 198-2007;
- Abroger et remplacer l'article 7.3 intitulé « gite touristique » du règlement de zonage numéro 198-2007;

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Le 16 août 2023

La directrice générale adjointe

Linda Bissonnette

LINDA BISSONNETTE